



0
1
0
0
.
0
0
0
0
1
0
0

Aux médias

Communiqué Suisse Eole

Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

La Sagne, le 26 octobre 2006

Projet de parc éolien du Crêt-Meuron (NE): le Tribunal fédéral a publié ses considérants

Le jugement favorable est confirmé

Le 31 août dernier, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un jugement favorable au projet de parc éolien du Crêt-Meuron, dans les Montagnes neuchâteloises. Selon la plus haute instance judiciaire suisse, les intérêts de la protection des paysages ne sauraient primer la nécessité de diversifier les sources énergétiques et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays. Cet arrêt revenait en quelque sorte à déclarer les énergies renouvelables, et notamment l'éolien, d'utilité publique. Il cassait un précédent jugement du Tribunal administratif neuchâtelois (TA) et déboutait les opposants au projet du Crêt-Meuron.

Dans ses considérants, le TF confirme et détaille sa position. Il appartient maintenant au TA de rendre un nouveau jugement. Si celui-ci va dans la direction indiquée par les juges de Mon-Repos, les travaux du futur parc éolien pourraient débuter au printemps 2008.

Pour en savoir plus sur le sujet ou sur l'éolien, consulter les sites :
www.suisse-eole.ch, www.suisse-energie.ch

Communication Suisse Eole

Renseignements: Martin Kernen, Communication Suisse Eole,
Tél 079 / 764 47 84